



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2630

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale de la danse 2018 - Attribution de subventions à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2630**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Biennale de la danse 2018 - Attribution de subventions à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "la Biennale de Lyon", est une association loi 1901 dont l'objet est la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a aussi pour vocation d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association a le projet d'organiser la Biennale de la danse en 2018 et sollicite le soutien financier de la Métropole de Lyon dans ce cadre.

I - Objectifs

Avec l'organisation de la Biennale de la danse, l'association dite "Biennale de Lyon" concourt à des objectifs majeurs visés par la Métropole :

- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique due à la Biennale et de ses collaborations avec des institutions et compagnies du monde entier,

- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,

- être un événement interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics à travers, notamment, son Défilé ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,

- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,

- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un événement culturel de notoriété internationale tel que la Biennale de la danse, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

II - Compte-rendu des actions réalisées lors de la Biennale de la danse en 2016

Par délibération n° 2016-1091 du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 2 575 600 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la danse qui s'est déroulée du 14 au 30 septembre 2016.

La 17^e édition de la Biennale de la danse, confiée à Dominique Hervieu, directrice de la Maison de la danse, visait à poursuivre le travail engagé lors de l'édition précédente, dans un contexte budgétaire contraint.

1° - Programmation et fréquentation

Sur 17 jours de festival (21 jours en 2014), la fréquentation dans les salles de la Métropole s'élève à 48 612 personnes (68 767 en 2014) et 18 921 en région Auvergne-Rhône-Alpes (10 364 en 2014 pour le seul territoire Rhône-Alpes) ; avec un total de 67 533 spectateurs en salles, le taux de fréquentation était ainsi de 88%. 61,4 % du public provenaient de la Métropole (55 % en 2014). 11 103 spectateurs ont été accueillis sur les 3 spectacles jeune public soit + 47 % par rapport à 2014. De manière générale, une tendance au rajeunissement du public peut être notée (18 % de 18-26 ans, soit + 6 % par rapport à 2014, 75 % de plus de 26 ans contre 81 % en 2014).

43 spectacles (45 en 2014) ont été présentés dans 40 lieux de la Métropole, 21 en région Auvergne-Rhône-Alpes et un à l'étranger (San Sebastian, Espagne), pour un total de 163 représentations (194 en 2014) dont 121 en Métropole, 43 en région et une à l'étranger. Les communes de la Métropole ayant accueilli un spectacle de la Biennale sont : Lyon, Villeurbanne, Décines Charpieu, Vénissieux, Rillieux la Pape, Oullins, Vaulx en Velin, Pierre Bénite, Bron, Saint Priest, Saint Genis Laval, Irigny, Corbas, Caluire et Cuire, Feyzin, Saint Fons, Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains et Givors.

43 compagnies ont été accueillies au cours de cette Biennale, dont 18 internationales et 25 françaises. 18 créations ou premières françaises ont été données (25 en 2014) dont 8 portées par des chorégraphes français et 10 venant de l'étranger (Maroc, Italie, Espagne, Etats-Unis, Québec, Inde).

Des partenariats ont été noués avec différentes institutions de la Métropole : le ballet de l'Opéra national de Lyon (2 créations) ; le Musée des Confluences (programmation de danse in situ, dans le cadre de l'exposition "100 ans de danse, Corps rebelles" qui a accueilli 184 000 visiteurs) ; les Nuits de Fourvière avec des ateliers et la Nuit de la Rumba ; le Musée d'art contemporain de Lyon avec l'intégration de la performance-exposition de Jan Fabre dans la programmation de la Biennale de la danse ; les Musées des Beaux-arts et Gadagne avec des visites-performances danse et marionnettes ; enfin, l'Auditorium avec une programmation in situ et un char du Défilé.

2° - La fabrique de l'amateur

La 11^e édition du Défilé s'est déroulée, pour des raisons de sécurité, au Stade de Gerland le 18 septembre 2016. Elle a réuni 12 groupes régionaux avec, en ouverture, la compagnie Trans Expresse accompagnée de 100 musiciens amateurs de Drôme-Ardèche et 200 participants de Turin et, en clôture, l'ensemble des cuivres et percussions de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL). Le final, imaginé pour la place Bellecour, a été maintenu : la Rumba-Tarentelle chorégraphiée par Dominique Hervieu et les chorégraphes du Défilé devant 15 000 spectateurs. Le Défilé a réuni 4 504 participants dont 3 422 défilants (4 940 en 2014). Onze communes de l'agglomération ont porté un "projet Défilé" sur cette édition, seules ou en intercommunalité : Bron, Corbas, Feyzin, Lyon, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest, Sathonay Village, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne, ainsi que le Grand Parc Miribel Jonage.

A travers le Défilé, la Biennale décline le volet inclusif de son projet artistique.

L'ensemble des participants du Défilé sont issus de 519 communes (601 en 2014) dont 47 de la Métropole (51 en 2014) et, notamment, 62 communes d'autres pays (Italie, Espagne, Allemagne, Togo, Cuba, Suisse). Sur ce volet international du Défilé, la Biennale a poursuivi la collaboration engagée en 2014 avec le festival Torino Danza en invitant un groupe de 200 turinois au Défilé, avant un défilé dans les rues de Turin le 25 septembre 2016.

Pour les projets proposés sur des territoires incluant des quartiers prioritaires politique de la ville, 24 % des participants de la Métropole étaient des habitants de 44 des 66 quartiers prioritaires de l'agglomération qui représentent, par ailleurs, 19,8 % des habitants de la Métropole. La moitié avait moins de 25 ans et 65 % participaient au Défilé pour la première fois, signe du fort renouvellement des participants.

Le Défilé s'inscrit également dans le parcours d'insertion des détenus d'établissements pénitentiaires. 51 détenus ont participé à 6 ateliers (danse, couture, fabrication de masques, etc.) organisés dans 6 établissements de la région, dont celui de Corbas.

Par ailleurs, et toujours dans le domaine de l'insertion, 18 actions ont mobilisé 151 personnes en insertion, 11 actions d'insertion sociale remobilisant 93 personnes par leur participation au projet artistique, 4 actions d'insertion professionnelle en direction de 22 personnes par une mise en situation, 3 actions prenant place dans le cadre de la formation professionnelle de 36 bénéficiaires. Dans le cadre du partenariat entre la Biennale et le Musée des confluences, 242 personnes des réseaux insertion-culture ont bénéficié d'une invitation à visiter le musée et à assister aux représentations en ce lieu. En outre, une politique tarifaire volontariste a permis à tous les participants de bénéficier d'une invitation à un spectacle de leur choix (1 344 places utilisées) et d'accéder à un tarif réduit pour eux et leurs proches sur le reste de la programmation (747 places achetées dans ce cadre).

Toujours dans le cadre de la fabrique de l'amateur, la Biennale a organisé la 3^e édition de la Battle des enfants, compétition de shows hip-hop par équipes pour les 7-15 ans. Huit équipes totalisant 48 participants (72 en 2014), dont 7 issues de Lyon, Charly, Givors et Villeurbanne, se sont ainsi rassemblées devant 220 spectateurs le 24 septembre à l'amphi de l'Opéra de Lyon. En outre, 5 cours de danse assurés par des artistes programmés à la Biennale se sont déroulés au centre commercial de la Part-Dieu et ont rassemblé 110 artistes et 3 500 participants. Deux bals ont également été menés par Dominique Hervieu en région (Clermont-Ferrand) avec 800 participants.

Enfin, en écho à la candidature de la rumba gitane-catalane au patrimoine immatériel de L'UNESCO, la Biennale a développé, en partenariat avec plusieurs institutions culturelles de la Métropole, un parcours pédagogique et artistique production et programmation d'une Nuit de la Rumba au festival des Nuits de Fourvière, conférence dansée au Musée des Confluences, concert-initiation au centre commercial la Part-Dieu et concert et final au stade de Gerland.

La fabrique de l'amateur a mobilisé au total 10 921 personnes.

3° - La fabrique du regard

La fabrique du regard, destinée à permettre à tous d'accéder à la création contemporaine, s'est traduite par l'organisation d'une rencontre nationale en partenariat avec Libération et France 3, intitulée "Ensemble ! Quels nouveaux liens à inventer entre les artistes et la population pour que la culture permette de faire société ?", qui a accueilli 400 participants à l'Université catholique de Lyon. Une journée professionnelle en partenariat avec la Gaité lyrique autour des expériences innovantes Transmédia entre danse et image a accueilli 150 participants. Des colloques et des masters class ont également eu lieu en partenariat avec l'Université Lyon 2 et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon. C'est ainsi 13 600 personnes qui ont assisté dans ce cadre à des rencontres, résidences ouvertes, ateliers, etc.

4° - La présence des professionnels

Sur toute la durée de l'événement, la Biennale a accueilli 980 professionnels (soit + 6,3 %), le nombre d'étrangers atteignant 259 personnes (+ 19 %). 52 pays étaient ainsi représentés (41 en 2014).

Focus Danse, temps fort de 9 spectacles sur 4 jours mettant en visibilité le travail des compagnies françaises auprès des programmeurs étrangers et nationaux, a accueilli 771 professionnels (563 en 2014) dont 238 étrangers.

5° - Rayonnement

Le rayonnement médiatique local, national et international a été renforcé par la présence de 207 journalistes et photographes (177 en 2014) de 17 pays. 1 319 retombées presse ont été décomptées, dont 78 pour la presse internationale et 350 pour la presse nationale. 100 sujets audiovisuels ont été réalisés ainsi que 8 captations vidéo. Le site internet a généré plus de 310 000 visites.

En termes de contribution à la vitalité économique du territoire, la Biennale de la danse 2016 a salarié, outre ses 26 collaborateurs permanents, 223 non permanents, représentant 73 000 heures de travail. Elle a également généré un chiffre d'affaires de 2,1 M€ auprès de 470 fournisseurs et prestataires de la région. Les retombées indirectes induites sont estimées entre 10 et 13,5 M€.

III - Le programme d'actions pour la Biennale de 2018

Le projet de la Biennale de la danse 2018, qui se tiendra du 12 au 30 septembre 2018, approfondira les 3 axes déjà présents lors de l'édition 2016.

En outre, pour maintenir l'ambition du projet malgré un budget contraint, la Biennale développe les partenariats avec les structures culturelles régionales, nationales et internationales, et engage des premières actions mutualisées dans la perspective du "pôle danse", pôle artistique qui vise une plus forte cohérence de projets entre la Biennale de la danse, la Maison de la danse et, à terme, l'Atelier danse (Musée Guimet).

1° - Transmédia, danse et image

Après le succès de la journée Transmédia 2016, seront présentées plusieurs créations qui explorent la diversité des relations entre chorégraphie et monde de l'image, en s'appuyant sur l'inventivité des arts visuels dans le domaine de la création contemporaine.

Des artistes très confirmés tout comme de jeunes équipes émergentes créeront pour la Biennale de Lyon des projets transmédia "danse post-internet", spectacles vidéo-danse, films classiques ou en réalité virtuelle avec, notamment, une reprise de *Biped* de Merce Cunningham ou encore un film en réalité virtuelle tourné au Musée Guimet par Yoann Bourgeois et Michel Reilhac. Une section VR, films 3D et projections complétera l'immersion des spectateurs dans ce monde en plein développement artistique. Enfin, la Biennale de la danse initiera un Hackaton danse et nouvelles technologies (VR, intelligence artificielle, robot, etc.) dans 3 villes européennes (Lyon, Liège et Londres/Sadler's Wells) avec le soutien de la BNP Fondation Paribas, partenaire historique de la Maison de la danse.

2° - Le projet territorial

La présence de la Biennale de la danse connaîtra un important développement grâce à une collaboration renforcée avec la Comédie de Clermont-Ferrand. Le projet élaboré avec Jean-Marc Grangier proposera une déclinaison de la Biennale de la danse de Lyon dans l'agglomération clermontoise pendant 3 week-ends.

Pour la première fois, le même principe se développera également dans la Métropole de Saint-Etienne avec plusieurs partenaires (Comédie et Opéra de Saint-Étienne, DesArts//DesCinés, Andrézieux-Bouthéon, Firminy, accueil de la compagnie stéphanoise Dyptik à la plateforme européenne de la Biennale).

Enfin, 42 villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes accueilleront une œuvre de la Biennale de la danse.

3° - La dimension internationale

Dans le cadre du Pôle européen de création, label porté par la Maison de la Danse, la Biennale initiera pour la première fois un Focus-Danse européen avec 3 partenaires principaux (le Théâtre et festival de danse de Liège, le Théâtre et festival de danse de Porto, le Festival grec de Barcelone). La programmation proposée aux professionnels lors du Focus européen rassemblera des œuvres venues de France, Espagne, Belgique, Portugal, Irlande, Grèce, Italie. D'autre part, une innovation sera proposée pour le Focus danse : une plateforme européenne dédiée aux œuvres plus expérimentales, de petit format ou d'artistes émergents. Quatre compagnies régionales seront diffusées dans ce cadre. Cette édition verra doubler le nombre de "spectacles Focus".

Le développement international de la Biennale s'articulera également autour d'une nouvelle collaboration avec la Triennale de Yokohama, dont Dominique Hervieu assurera la direction artistique pour l'édition 2018. Seront proposées une création de Saburo Teshigawara avec l'ONL d'une part et, d'autre part, une coproduction Biennale de Lyon-Triennale de Yokohama avec Kader Attou, Jann Gallois et les Tokyo Gegegay. Ces projets sont inscrits dans la saison du "Japonisme" en France.

4° - La création contemporaine

L'édition 2018 de la Biennale de Lyon proposera au total 25 créations ou premières françaises. Seront notamment présentés en première mondiale *Vertikal* de Mourad Merzouki, *Gravité* d'Angelin Preljocaj, *Welcome* de Patrice Thibaud, *Peeping Tom* et le Ballet de l'Opéra de Lyon.

5° - La fabrique de l'amateur

Le Défilé retrouve l'espace public après s'être exceptionnellement déroulé au stade de Gerland lors de l'édition précédente. Cela conduit l'association, en lien avec la Ville de Lyon, la Préfecture et la Métropole, à prendre des mesures de sécurité exceptionnelles. Eu égard à leur ampleur et aux coûts qu'elles génèrent, et afin de ne pas faire peser ces dépenses sur le projet artistique, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle. Celle-ci sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses éligibles engagées par l'association dans la limite de 100 000 €.

Le Défilé célèbrera le centenaire de l'armistice de 1918. C'est un "Défilé pour la Paix" qui devrait se dérouler dans la rue de la République le 16 septembre 2018. Yoann Bourgeois proposera le final place Bellecour, interprété par 4 danseurs professionnels et 20 amateurs. Le compositeur et chef d'orchestre Philippe Forget dirigera un concert interprété par 250 chanteurs amateurs.

Parallèlement au Défilé, un parcours intitulé "Danseurs amateurs et lieux insolites" se déroulera durant les Journées européennes du Patrimoine. Le groupe Lifting de Clermont-Ferrand, composé de 20 femmes seniors, interprétera des pièces de Jean-Claude Gallotta et Pina Bausch ; le groupe Gala de la Maison de la danse reprendra un extrait de la pièce de Jérôme Bel ; Yuval Pick proposera "Passerelles" avec un groupe de jeunes adultes israéliens et de rilliards ; Julie Desprairies proposera une visite dansée de Villeurbanne avec le Rize. L'ensemble de ces performances se déroulera dans des lieux insolites de la Métropole.

IV - Budget prévisionnel de la manifestation

Produits	Montants réalisés 2016 (en € HT)	Montants prévisionnels 2018 (en € HT)
subvention Métropole (fonctionnement)	2 575 600	2 421 064
subvention exceptionnelle (sécurité Défilé)	/	100 000
subvention État	824 000	798 000
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	849 000	799 000
Office national de diffusion artistique	31 650	30 000
Institut français	30 000	0
mécénat et partenariats privés	1 498 190	1 415 033
produits financiers et exceptionnels	5 343	70 000
billetterie	902 278	892 300
autres recettes propres artistiques	70 087	69 000
autres recettes artistiques	69 869	80 000
Total	6 856 017	6 674 397
Charges	Montants réalisés 2016 (en HT)	Montants prévisionnels 2018 (en HT)
charges artistiques "spectacles"	1 858 839	1 888 357
lbi - minorations de billetterie	170 521	223 500
charges artistiques "amateurs"	1 118 354	989 772
technique	560 256	596 482
charges surcoût sécurité Défilé	/	100 000
développement et accueil des publics	476 924	474 576
promotion du projet	980 726	939 285
fonctions support	1 085 737	1 064 825
mécénat et partenariats privés	364 984	359 600
amortissements équipements	48 118	38 000
charges exceptionnelles	119 570	0
Total	6 784 029	6 674 397

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 421 064 € au profit de l'association dite "La Biennale de Lyon" dans le cadre de l'organisation de la Biennale de la danse pour l'année 2018, soit une diminution de 6 % par rapport au montant alloué en 2016, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 000 € maximum pour la prise en charge du surcoût de sécurité du Défilé ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 421 064 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la danse qui se déroulera du 12 au 30 septembre 2018,

b) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant plafonné de 100 000 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite "la Biennale de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 311 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.